



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BERNARDIERE
Séance du 14 NOVEMBRE 2024.**

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 085-218500213-20241114-D2024_64-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL S²LO

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de novembre à vingt heures se sont réunis à la mairie de la Bernardière les membres du Conseil municipal de la Commune de LA BERNARDIERE, dûment convoqués le 7 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Claude DURAND, Maire de LA BERNARDIERE.

Présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, DOUILLARD Jean-Louis, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, TIJOU Audrey, conseillers municipaux ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : SECHER Isabelle, conseiller municipal.

Absents excusés : CHASSAGNE Hyacinthe, DOUILLARD Stéphanie, LE TRIONNAIRE May-Line, conseillers municipaux.

Le secrétariat a été assuré par : DOUILLARD Jean-Louis

<u>Nombre de Membres en exercice :</u>	<u>19</u>
<u>Nombre de Membres présents :</u>	<u>15</u>
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	<u>16</u>
<u>Votes Pour :</u>	<u>15</u>
<u>Votes Contre :</u>	<u>0</u>
<u>Abstention :</u>	<u>1</u>

N° 2024/64

Objet : Cession de terrain communal

Rapporteur Claude DURAND, Maire

La commune est propriétaire d'une réserve foncière située rue des jardins pour une contenance globale selon le cadastre de 295 m².

L'emplacement est propice à la création d'un logement pour un commerçant et sa famille compte tenu de la proximité de la zone commerce de la commune. L'absence de logement est parfois un frein à l'installation ou au développement d'activités. L'opportunité se présente de céder ces terrains afin de consolider et pérenniser la récente création d'un commerce dont le couple dirigeant recherche une solution de logement proche de son établissement.

Il est précisé que les frais d'acte (notaire et géomètre) et la viabilisation des terrains seront à la charge des acheteurs.

Mr le maire propose la vente des terrains cadastrées AB 402 et AB 404 au prix de 30 000€.

